

Système d'agrégation et de dissémination national d'alertes

Document officiel :

Titre :	Utilisation de signatures numériques par le système ADNA et les organismes gouvernementaux autorisés (OGA).
Type de document :	Politique / Règle
Description :	Explique la politique régissant l'utilisation des signatures numériques par le système ADNA et/ou les organismes gouvernementaux autorisés.
Date :	En vigueur le 9 juin 2010
Version :	1.0
Version précédente :	s. o.
Référence :	Voir également l'Avis technique du système ADNA sur les signatures numériques.

Dans le but d'élever le niveau de sécurité des flux de données du système ADNA rendus disponibles aux distributeurs à la boucle locale, Pelmorex avec l'accord du Conseil consultatif d'alerte a adopté la politique suivante :

1. Les organismes gouvernementaux autorisés peuvent, à leur discrétion exclusive ajouter une signature numérique aux messages d'alerte qu'ils livrent au système ADNA de Pelmorex. Si elle est implantée, la signature numérique fournira un contrôle supplémentaire pour la sécurité du message d'alerte des organismes gouvernementaux autorisés en plus de celui fourni par le système ADNA.
2. Pelmorex ajoutera une signature numérique à chaque message d'alerte qu'il diffuse par le système ADNA.

Vous trouverez des renseignements techniques détaillés sur les différentes signatures numériques dans le document : Avis technique sur les signatures numériques du système ADNA.

**** Fin du document ****